

Arrêté n° 2023-01 portant désignation des enseignants-chercheurs du jury de l'examen d'entrée au CRFPA session 2023

- Vu** le code de l'éducation, notamment les articles L 613-1 et L 712-2,
- Vu** le décret n°91-1197 du 27 novembre 1991 organisant la profession d'avocat, notamment l'article 53
- Vu** les statuts de l'université CY Cergy Paris Université
- Vu** l'élection, en date du 18 janvier 2023 de Monsieur Laurent GATINEAU, aux fonctions de président de l'université CY Cergy Paris Université
- Vu** l'arrêté n°23-011 portant délégation de signature de Monsieur Laurent GATINEAU, président de l'université CY Cergy Paris Université, à Madame Nelly FERREIRA, doyenne de la faculté de droit

Le PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CY Cergy Paris Université Arrête

Article 1 : Conformément aux dispositions de l'article 53 du décret du 27 novembre 1991 susvisé, sont désignés membres du jury de l'examen d'entrée au CFRPA – session 2023 :

- **Les enseignants-chercheurs suivants** :

Présidente du jury : Madame Caroline PELLETIER, Professeur des universités

Membres titulaires :

Madame Caroline PELLETIER
Madame Isabelle MEYRAT

Professeur des universités
Maître de conférences

Membres suppléants :

Monsieur Olivier CAHN
Monsieur Vidal SERFATY

Professeur des universités
Maître de conférences

Article 2 : La doyenne de la faculté de droit et le secrétariat général de CY Cergy Paris Université sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cergy, le 5 juillet 2023

Pour le Président de CY Cergy Paris Université et
par délégation,
La doyenne de la faculté de droit

Nelly FERREIRA



Nelly FERREIRA
Doyenne de la Faculté de droit